



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice



Étudiants du Lycée Hun Sen de Kampong Popil, province de Prey Veng, en visite aux CETC le 3 janvier 2013.

Programme de sensibilisation des CETC : près de 100 000 participants en 2012

L'année passée, les actions menées par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) dans le cadre de leur programme de sensibilisation ont touché près de 100 000 personnes. À ces membres du public mis directement en contact avec les travaux de la juridiction s'ajoutent les centaines de milliers de personnes qui, aux quatre coins du Cambodge, ont pu suivre l'actualité des CETC grâce aux activités de sensibilisation par les médias.

Près de 72 000 personnes ont visité le siège de la juridiction l'année passée pour y assister à des audiences, suivre des séances d'information ou prendre part à des visites guidées. En plus de ces visites à la capitale, 25 000 personnes ont pu assister dans tout le pays à des projections de documentaires sur les procès des Khmers rouges organisées par les CETC dans les communautés locales, ou à des exposés présentés par la juridic-

tion dans les écoles. En tout, ce sont plus de 96 000 personnes qui ont pris part aux activités de sensibilisation des CETC en 2012. Ce qui porte à 320 000 le nombre total de personnes touchées par ces campagnes à grande échelle lancées en 2009.

La principale de ces activités consiste à amener le public à assister aux débats des procès – dans le cadre du dossier n° 001 d'abord et dans celui du dossier n° 002 aujourd'hui – ainsi qu'à d'autres audiences publiques. En 2009, les CETC ont commencé à fournir le transport gratuit de grands groupes de Cambodgiens : chaque jour de procès, au moins 300 personnes venues de localités et d'écoles de tout le pays ont ainsi été amenées aux CETC. En 2012, plus de 60 000 visiteurs, dont 80 % transportés aux frais de la juridiction, sont venus assister au procès du dossier n° 002 ou à d'autres audiences.

Lire la suite en page 6

Dans ce numéro

2-3 Nouvelles et commentaires

4-5 Dans le prétoire

6 Activités de sensibilisation des CETC

7 Sensibilisation et partenariat

8-9 Actualité judiciaire

10 Décisions et audiences

11 Calendrier des activités de sensibilisation

12 Contact

Le Japon fait une contribution de 2,5 millions de dollars É.-U. aux CETC

Au début de janvier, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont bénéficié d'une nouvelle contribution japonaise de 2,5 millions de dollars, destinée à leur composante internationale.

Selon la déclaration publiée le 17 janvier par l'Ambassade du Japon à Phnom Penh, « [l]e Gouvernement japonais a décidé [...] d'accorder cette contribution pour maintenir son appui aux procès des Khmers rouges à un moment important où les CETC doivent faire face à des restrictions budgétaires tout en menant le plus important de leurs procès, celui du dossier n° 002 ».

Le Japon est le plus grand donateur des CETC, ayant financé leurs activités à hauteur de 78,7 millions de dollars (62,6 millions pour la composante internationale et 16,1 millions

pour la composante cambodgienne) depuis leur création en 2006, ce qui représente 44 % de l'ensemble des sommes versées par les donateurs.

« Au nom des CETC, nous tenons à adresser nos sincères remerciements au Gouvernement du Japon pour sa nouvelle contribution », ont déclaré dans un communiqué commun Tony Kranh et Knut Rosandhaug, respectivement Directeur par intérim et Directeur adjoint de l'Administration des CETC. « Cette contribution est une nouvelle manifestation de l'appui continu que le Japon apporte à l'importante mission de justice des CETC, chargées de poursuivre les hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique et les principaux responsables des crimes commis pendant la période des Khmers rouges. »

Spécialistes et étudiants de Corée et d'ailleurs en visite aux CETC



M. Choi Daikwon, de l'Université nationale de Séoul, et son ancien étudiant, le juge Chung.

M. Choi Daikwon, éminent spécialiste coréen du droit constitutionnel, a été reçu aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) le 9 janvier pour assister au procès des dirigeants khmers rouges et saluer son compatriote et ancien étudiant, le juge Chung, qui siège à la Chambre préliminaire.

M. Choi Daikwon, professeur à l'Université nationale de Séoul, faisait partie d'un groupe de professeurs de droit venus de Corée du Sud dans le cadre d'une conférence annuelle sur le droit organisée conjointement avec l'Université royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh et la Paññāsāstra University of Cambodia. Le groupe, qui comprenait M. Eric Enlow, doyen de la Handong Global University, a assisté à l'audience de l'après-midi dans le procès de Nuon Chea, Ieng Sary

et Khieu Samphan.

Ses membres ont aussi pu rencontrer le juge sud-coréen Chung Changho qui les a entretenus des réalisations et défis de la juridiction hybride et de la justice transitionnelle.

Quelques autres groupes ont visité les CETC au cours du mois de janvier. Une délégation de 18 juristes et un groupe de lycéens, tous deux de Corée de Sud, ont été accueillis respectivement les 8 et 10 janvier. Ils ont assisté à des exposés et au procès. Le 10 janvier, la juridiction a aussi reçu la visite d'un étudiant américain. Enfin, le 24 janvier, ce sont deux groupes d'étudiants, l'un des États-Unis et l'autre d'Australie, qui sont venus aux CETC pour prendre part à une séance d'information et assister à une audience.



Dim Sovannarom, chef de la Section des affaires publiques des CETC, avec des étudiants américains.

Poursuite du travail malgré les salaires impayés

Malgré de nouveaux retards dans le paiement des salaires et le renouvellement des contrats, les membres du personnel cambodgien des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont poursuivi le travail en janvier.

Quelques 300 membres du personnel cambodgien des CETC, juges et procureurs compris, sont sans salaire depuis novembre de l'année passée, et aucun n'a eu son contrat renouvelé pour 2013, en raison des difficultés financières que la juridiction connaît ces derniers mois.

Une grande partie du personnel cambodgien des chambres et de l'administration judiciaire a adressé une pétition au Bureau de l'administration, le priant de négocier une solution rapide à la crise et menaçant d'arrêter le travail si ce n'était pas chose faite à la fin de janvier.

« Nous sommes au pied du mur », disent-ils dans leur pétition. « Nous envisageons de boycotter le travail ou de prendre d'autres mesures pour défendre nos moyens de subsistance. »

Dans sa réponse, le Bureau de l'administration a annoncé le 30 janvier que le paiement des salaires du personnel cambodgien pour le mois de décembre serait encore retardé en raison de problèmes techniques liés au déboursement de la contribution d'un donateur. En outre, aucune autre promesse de contribution n'a été enregistrée, le projet de budget révisé pour 2013 n'ayant pas encore été approuvé par les principaux donateurs.

Hospitalisation des accusés Khieu Samphan et Nuon Chea

L'hospitalisation de Nuon Chea, ancien Secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchéa, et celle de Khieu Samphan, ancien chef d'État du Kampuchéa démocratique, toutes deux survenues à la mi-janvier, ont perturbé la programmation des audiences devant la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Nuon Chea, âgé de 86 ans, a été emmené une première fois à l'hôpital de l'Amitié khmé-



Nuon Chea à l'audience du 18 juillet 2012.

ro soviétique le 13 janvier. Selon le rapport médical lu à l'audience du 14 janvier, son état de grande faiblesse et de grand épuisement était dû à une bronchite aiguë nécessitant une hospitalisation d'une semaine environ. L'accusé est resté en observation à l'hôpital pendant à peu près deux semaines. Revenu au centre de détention des CETC le 31 janvier, il a toutefois dû retourner à l'hôpital deux jours plus tard pour cause d'hypertension artérielle.

Khieu Samphan, âgé de 81 ans, a été confié au même hôpital le 16 janvier, étant pris d'essoufflements. Il y est resté en observation pendant 10 jours. Revenu au centre de détention des CETC le 25 janvier, il a recommencé à assister aux débats depuis sa cellule de détention temporaire. Le troisième accusé, Ieng Sary, suit lui aussi le procès dans sa cellule spéciale, et ce, depuis la fin, en novembre dernier, d'une hospitalisation de deux mois.

Soucieuse de poursuivre le premier procès du dossier n° 002, mais empêchée de faire



Khieu Samphan à l'audience du 18 juillet 2012.

comparaître des témoins alors que les deux accusés hospitalisés n'avaient pas renoncé au droit d'être présents, la Chambre a avancé de presque un mois les audiences consacrées aux documents.

Elle a par ailleurs chargé ses experts médicaux, les docteurs John Campbell, Seena Fazel et Huot Lina, de procéder à la mi-mars à un nouvel examen de l'aptitude des accusés à être jugés.

Le droit à un procès équitable

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) sont tenues de diligenter leurs procédures dans le respect du droit des accusés à un procès équitable, comme le veut le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

À cet égard, le droit cambodgien et le droit international garantissent aux accusés le droit d'être présents à leur procès et d'interroger les témoins à charge. La Chambre de première instance ne saurait donc poursuivre l'examen de la preuve en leur absence, à moins qu'ils ne renoncent expressément au droit d'être présents.

Selon le cadre juridique des CETC, la participation au procès peut également consister à suivre les débats depuis les cellules de détention temporaire de la salle d'audience ou à distance par liaison vidéo.

Changements parmi les avocats des parties civiles et de Nuon Chea

Le 16 janvier 2013, l'avocate allemande Silke Studzinsky a démissionné en tant que représentante de parties civiles devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Suite à sa désignation en février 2008, M^e Studzinsky a représenté des centaines de parties civiles dans les dossiers n° 001 et 002, notamment des victimes de mariages forcés. Avant cela, elle avait été pendant 17 ans avocate de la défense et représentante de parties civiles devant les juridictions pénales allemandes.

M^e Studzinsky a fait acte de démission dans les dossiers n° 002, 003 et 004. Ses

clients du dossier n° 002 sont représentés par des co-avocats cambodgiens et elle a transféré la représentation de ses clients des dossiers n° 003 et 004 à M^e Lyma Nguyen, avocate de parties civiles devant les CETC depuis mai 2009.

Janvier a également vu l'avocat international Victor Koppe monter au premier rang de la défense de l'ancien dirigeant khmer rouge Nuon Chea actuellement en jugement. M^e Koppe fait partie de l'équipe de défense de Nuon Chea depuis 2007, mais y joue un rôle plus important depuis le départ de ses collègues M^{es} Michiel Pestman, Andrew Iannuzzi et Jasper Pauw en décembre 2012.



M^e Silke Studzinsky (à droite) et d'autres avocats des parties civiles dans le prétoire.

La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a poursuivi en janvier l'examen de la preuve dans le premier procès du dossier n° 002 intenté contre les anciens dirigeants khmers rouges Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary, tous trois accusés de crimes contre l'humanité, de violations graves des conventions de Genève de 1949 et de génocide.

Ce procès porte sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le cadre de deux phases de déplacements forcés de population, la première visant Phnom Penh en 1975 et la seconde d'autres régions du Cambodge au cours des années suivantes.

En janvier, la Chambre a tenu 13 journées d'audience, réorganisant le calendrier de comparution des témoins pour prendre en compte l'hospitalisation de Nuon Chea et Khieu Samphan. Les quatre témoins qui ont comparu en janvier ont parlé de leurs expériences relative-

ment aux déplacements forcés de population et à la structure militaire des Khmers rouges. Sept des 13 journées d'audience ont été consacrées à la preuve documentaire.

Le premier procès dans le cadre du dossier n° 002 s'est ouvert en novembre 2011 ; tous les déposants de ses premiers et deuxième segments – à l'exception de ceux pour lesquels Ieng Sary n'avait pas renoncé au droit d'être présent alors qu'il était hospitalisé l'année passée – ont été entendus à ce jour. Ces deux premiers segments portaient sur le contexte historique du Kampuchéa démocratique, sur la structure administrative et le système de communications du régime khmer rouge, et sur certains aspects des rôles des accusés. En octobre 2012, le procès a entamé son troisième segment, consacré à la structure militaire du régime et à l'évacuation forcée.

Sa Vi, alias Sa Sarim, témoin

Entendu les 8-9 janvier 2013

M. Sa, 52 ans, a travaillé comme garde de sécurité au Bureau K-1, l'enceinte où aurait résidé Pol Pot, et dont le personnel aurait fait office de service de protection pour les hauts responsables du régime khmer rouge à Phnom Penh. Il a parlé du fonctionnement de K-1, du travail qu'il y avait fait et des gens qu'il avait vus entrer dans l'enceinte.



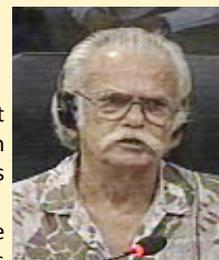
Al Rockoff, témoin

Entendu les 28-29 janvier 2013

Le photojournaliste Al Rockoff a couvert la chute et l'évacuation de Phnom Penh en 1975 ; son personnage figure parmi les protagonistes du film *La Déchirure*.

Il a relaté comment le photographe indépendant qu'il était au moment des faits avait photographié ce qui se passait et envoyé ses images aux organes de presse internationaux. Il a parlé de son séjour à l'ambassade de France après le 17 avril 1975, et de ceux qui, comme lui, étaient venus y chercher refuge. Sa déposition a aussi porté sur l'évacuation et sur le convoi qui l'avait transporté, avec d'autres étrangers, à la frontière thaïlandaise.

M. Rockoff a également expliqué les circonstances dans lesquelles avaient été prises plusieurs photos produites au procès par les co-procureurs. Voir les photos en page 5.



Ung Ren, témoin

Entendu les 9-11 janvier 2013

M. Ung, 63 ans, est un ancien soldat khmer rouge qui commandait un régiment de la 801^e division dans la province de Ratanakiri, alors comprise dans la zone Nord-Est. Il a été interrogé sur la structure militaire des Khmers rouges ainsi que sur l'assaut et l'évacuation de Phnom Penh.



Chhaom Se, témoin

Entendu le 11 janvier 2013

M. Chhaoum, 62 ans, était chef d'un centre de rééducation au sein de la 801^e division, dans la zone Nord-Est. Il a parlé de son travail et de la chaîne de commandement dont il faisait partie. Il doit poursuivre sa déposition à une date ultérieure.



Audiences sur les documents

21-24 et 30-31 janvier

Nuon Chea et Khieu Samphan étant hospitalisés, la Chambre de première instance a modifié le calendrier des débats pour consacrer sept journées d'audience à la preuve documentaire. Les co-procureurs ont présenté des documents importants sur les mouvements de population, le site d'exécution de Tuol Po Chrey dans la province de Pursat, la structure militaire des Khmers rouges et les rôles allégués des accusés Khieu Samphan et Ieng Sary. Les documents concernant Nuon Chea, absent, n'ont pas encore été présentés. Les parties civiles et les équipes de défense ont eu l'occasion de faire valoir leurs conclusions relatives aux pièces concernées.

Dans le prétoire

Plusieurs photos illustrant la chute de Phnom Penh ont été présentées devant la Chambre de première instance lors de la déposition du photo-journaliste Al Rockoff en janvier. Ces images, fournies par le Centre de documentation du Cambodge, ont été commentées par le témoin.



Des fuyitifs arrivent aux grilles de l'ambassade de France pour y chercher refuge. 17 avril 1975. Photo : Al Rockoff.



Une femme en pleurs tient son bébé près du corps sans vie de son mari. 17 avril 1975. Photo : Al Rockoff.



Des soldats gouvernementaux vaincus abandonnent leurs armes sous le regard attentif des vainqueurs. 17 avril 1975. Photo : Al Rockoff.



À Phnom Penh, près de l'ambassade des États-Unis, un hélicoptère des Marines évacue des ressortissants étrangers. 12 avril 1975. Photo : Al Rockoff.

Galerie du public

Le public continue de manifester un grand intérêt pour le procès des trois anciens dirigeants khmers rouges. À la fin janvier, la Chambre de première instance avait tenu 153 journées d'audience et entendu en tout 51 témoins, experts et parties civiles. La galerie du public a accueilli 72 522 personnes depuis l'ouverture de ce premier procès dans le cadre du dossier n° 002, dont 82 % étaient des Cambodgiens amenés gratuitement des provinces par les CETC.

DATE	MEMBRES DU PUBLIC			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	Cambodge			Cam-bodge	Étranger				
	SAP	Autres	Étranger						
08/01/13	348	36	5	5	3	33	1		431
09/01/13	237		24	4	2	3	17		287
10/01/13	572	3	48	4	2	6	16		651
11/01/13	461		0	4	1	3	16		485
14/01/13	153	2	2	5	1	2	24		189
21/01/13	364		6	5	1	4	30		410
22/01/13	308	1	3	5	1	3	15	3	339
23/01/13	323	3	5	7	1	3	15		357
24/01/13	394		32	3	1	2	12		444
28/01/13	206	3	14	10	5	3	15		256
29/01/13	242	1	11	5	2	3	15		279
30/01/13	303	11	7	5	1	3	15	3	348
31/01/13	317	0	1	4	1	3	15		341
Totaux janvier	4228	60	158	66	22	71	206	6	4817
Totaux journées 1 à 153 (nov. 2011 - jan. 2013)	59674	1752	1990	1886	985	863	5,045	327	72522

Activités de sensibilisation des CETC

Sensibilisation : bilan 2012 (suite de la page de couverture)

La capacité d'accueil maximale des CETC a été atteinte en février, lorsque 950 personnes ont assisté au prononcé de l'arrêt *Duch* dans le dossier n° 001. À ces visiteurs s'ajoutaient les centaines de milliers de Cambodgiens qui ont suivi l'audience à la télévision ou à la radio. Le premier procès des trois dirigeants khmers rouges mené dans le cadre du dossier n° 002 a lui aussi suscité un grand intérêt : tout au long de l'année, 58 000 personnes en tout sont venues assister aux audiences.

« Les CETC ont contribué de façon significative à mettre la population cambodgienne en contact et à la familiariser avec le processus judiciaire », a déclaré en janvier David Scheffer, Expert spécial du Secrétaire général de l'ONU auprès des CETC, lors de sa première visite au Cambodge après sa nomination. « Le nombre de personnes assistant aux audiences a battu tous les records. Ce processus permet au peuple cambodgien de se faire une image de la justice et d'en voir la réalité. »

Pendant les vacances judiciaires, les CETC ont proposé d'autres activités de sensibilisation, notamment 31 visites d'étude qui ont permis à plus de 10 000 Cambodgiens de visi-

ter les CETC, le musée de Tuol Sleng et le mémorial de Cheoung Ek. Un nombre similaire de personnes ont vu les documentaires produits par les CETC à l'occasion d'une des 23 projections vidéo organisées à travers le pays. La juridiction a également tenu un forum public dans l'ancien bastion khmer rouge d'Anlong Veng, et une cérémonie pour lancer la distribution de l'arrêt *Duch*.

Les CETC ont en outre accueilli 46 groupes spéciaux, proposant des exposés et des visites de leurs installations à ces quelque 1 000 visiteurs venus surtout de l'étranger. Ont également été accueillies, 18 délégations de la communauté des donateurs. Parmi les 90 personnalités reçues figuraient Bob Carr, Ministre australien des affaires étrangères, William Hague, Ministre britannique des affaires étrangères, et John Key, Premier Ministre néo-zélandais, qui fut ainsi le premier chef de gouvernement d'un pays donateur à visiter les CETC.

« Les procès des Khmers rouges visent à [...] aider le peuple cambodgien à aller de l'avant après une période très sombre de son histoire [...] Nous savons que les CETC portent les es-

poirs de réconciliation nationale du peuple cambodgien », a déclaré M. Key lors de sa visite en novembre dernier.

Parmi leurs activités visant les médias, les CETC ont parrainé une nouvelle émission de radio hebdomadaire, *Khmer Rouge on Trial* (les Khmers rouges face à leurs juges), diffusée sur les ondes de Radio National of Kampuchea (918 kHz AM et 105,7 MHz FM). Avec sa séquence micro-trottoir et ses discussions à ligne ouverte, cette émission d'une heure lancée en novembre 2011 avait pour but d'informer le public sur le dossier n° 002. Diffusée 50 fois en 2012, elle a reçu 1 125 appels, de provinces aussi lointaines que Preah Vihear et Koh Kong, et donné la parole à 287 auditeurs.

Lors d'un forum communautaire, une fervente auditrice de la province de Kampong Thom a dit que la radio et la télévision avaient encouragé les jeunes comme elle à suivre de plus près l'actualité des CETC.

Les CETC ont pour objectif de poursuivre l'expansion de leur programme de sensibilisation en 2013, pour autant que les fonds disponibles le permettent.

Panorama des activités de sensibilisation de la Section des affaires publiques de 2009 à 2012*

	Audiences (personnes/jours)	Visites d'étude (participants/visites)	Visites spéciales (pers./groupes)	Visites VIP (pers./délégations)	Projections vidéo (pers./projections)	Exposés scolaires (étudiants/écoles)	Totaux annuels (personnes)
2009	33 010/87	3 018/10	Sans objet	Sans objet	Sans objet	4 000/1	40 028
2010	3 326/5	29 291/80	1 780/69	151/23	31 118/71	16 100/5	81 766
2011	19 207/25	25 400/74	447/38	119/32	23 991/56	31 620/13	100 784
2012	60 492/133	10 147/31	949/46	90/18	10 696/23	14 100/20	96 474
TOTAUX	116 035/250	67 856/195	3 176/153	360/73	65 805/150	65 820/39	319 052

* Ne concerne que les activités du programme ordinaire. Les occasions spéciales comme les forums publics et les distributions de l'arrêt ne sont pas comptabilisées.

La sensibilisation est utile disent les participants cambodgiens

Selon les données recueillies par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), la majorité des Cambodgiens ayant participé aux activités de sensibilisation organisées par la juridiction en 2012 ont trouvé celles-ci intéressantes.

Une enquête a été réalisée auprès des participants au forum public d'Anlong Veng en juillet : huit personnes interrogées sur dix l'ont jugé intéressant et deux sur trois ont dit y avoir été éduquées, notamment sur la présomption d'innocence et les droits de la Défense.

Le forum proposait à ses 270 participants, dont 62 ont répondu aux 12 questions de l'enquête, des exposés présentés par la Section des affaires publiques, le Bureau des

co-procureurs et la Défense, sur des questions juridiques telles que l'état des dossiers devant les CETC et le principe du procès équitable.

Selon une autre enquête, réalisée auprès de visiteurs cambodgiens venus assister au procès en décembre, presque toutes les personnes interrogées pensaient avoir acquis une meilleure compréhension des CETC grâce à leur visite, relevant le fait d'avoir assisté aux audiences et à la projection des films d'information réalisés par les CETC comme étant les expériences les plus utiles à cet égard.

Presque toutes les personnes interrogées ont également dit que les CETC contribueraient à la réconciliation nationale et à la restauration de la confiance dans le pays. Quatre personnes sur cinq estimaient que les procès auraient un impact positif sur les victimes des

Khmers rouges et leurs familles.

L'enquête, qui comportait 15 questions, a été réalisée pendant cinq jours, auprès de 13 groupes de visiteurs totalisant plus de 1 000 citoyens cambodgiens amenés aux CETC par le service de transport gratuit de la juridiction pour assister au procès dans le cadre du dossier n° 002. La Section des affaires publiques a distribué plus de 200 questionnaires et en a récupéré 93. Les visites organisées par les CETC permettent aux intéressés d'assister à une brève séance d'information, aux deux parties d'une audience et à la projection de films éducatifs pendant la pause ; ils reçoivent ensuite de la documentation et d'autres articles avant d'être conduits au musée de Tuol Sleng et au mémorial de Choeng Ek.

Un rapport conclut à l'apatridie des Vietnamiens de souche

Une équipe juridique représentant des parties civiles de souche vietnamienne devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a publié il y a peu un rapport sur le statut juridique de la minorité de souche vietnamienne au Cambodge. Intitulé « *A Boat Without Anchors* » (un bateau sans ancres), ce rapport est le fruit de nombreuses missions de sensibilisation au sein de communautés rurales dans la province de Kampong Chhnang.

En 2012, l'avocat Sam Sokong, rattaché à l'ONG d'aide judiciaire Legal Aid of Cambodia, et son homologue internationale Lyma Nguyen, qui représentent ensemble, dans le dossier n° 002 des CETC, 43 parties civiles issues de la minorité de souche vietnamienne au Cambodge, ont effectué des missions dans trois communautés de cette minorité implantées sur les rives du lac Tonle Sap et du cours d'eau du même nom, afin d'étudier, en collaboration avec le Jesuit Refugee Service (JRS) Cambodia, le statut juridique d'un groupe échantillon. L'équipe a effectué des entretiens approfondis avec huit membres de ce groupe et a tenu deux discussions de groupe.

Pour examiner la question de la nationalité des intéressés, l'équipe a examiné les législations cambodgienne et vietnamienne qui leur



Portion d'image reproduite de la page de couverture du rapport *A Boat Without Anchors*.

étaient applicables, les documents dont ils disposaient pour établir leur état civil et la façon dont les autorités des deux pays les traitaient au regard de leurs législations respectives. Elle a conclu que selon le droit international coutumier, ces personnes avaient à première vue le statut d'apatrides.

L'équipe s'est engagée dans ce travail par suite de l'action civile engagée par ses clients devant les CETC. Dans le cadre des demandes de réparations collectives et morales qui découlent de cette action, et au-delà de ce cadre aussi, les intéressés demandent que

leur soit reconnue la nationalité cambodgienne.

Les parties civiles de souche vietnamienne appartiennent à une minorité qui, depuis des générations, habite des villages flottants sur les eaux du bassin du Tonle Sap. Elles font valoir qu'ayant été déportées de force au Viet Nam par les Khmers rouges, elles ont perdu des documents importants attestant leur statut juridique au Cambodge.

Un lien au rapport (en anglais) est fourni en ligne à la page suivante :

<http://www.civilparties.org/?p=494>.

Étude de l'ADHOC sur la participation des victimes

L'Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge (ADHOC) a publié en janvier une étude sur les attitudes et les attentes des parties civiles constituées dans les procès menés devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) dans le cadre du dossier n° 002.

Victims participation before the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia (participation des victimes aux procédures des CETC) est une étude initiale du système des représentants de parties civiles mis en place par l'ADHOC pour faciliter la communication réciproque entre les parties civiles,

leurs avocats et la juridiction.

L'étude porte sur le degré de conscience et de connaissance qu'ont des CETC les parties civiles assistées par l'ADHOC dans le dossier n° 002, sur leurs attitudes à l'égard de la juridiction, sur la perception qu'elles ont de la justice et sur ce qu'elles en attendent ; elle fournit également des informations sur les espoirs qu'elles placent dans les réparations et les mesures non judiciaires.

Les résultats de l'étude, basés sur des entretiens menés avec 120 des 122 représentants de parties civiles et un échantillon aléatoire de 294 parties civiles, ne laissent aucun doute quant aux attitudes positives des sujets vis-à-vis des CETC. L'action civile est une des caractéristiques des procès des Khmers rouges. Les victimes sont près de 4 000 à prendre part à ce titre aux procès du dossier n° 002, l'ADHOC représentant près de la moitié d'entre elles.

Un lien à l'étude (en anglais) est fourni en ligne à la page suivante :

<http://www.adhoc-cambodia.org/?p=2828>.



Illustration de la page de couverture de l'étude publiée par l'ADHOC.

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités du mois de **janvier 2013**. Voir en page 10 le détail des décisions et ordonnances.

Chambre préliminaire

La Chambre a réglé plusieurs questions relatives à la procédure et à la gestion des dossiers. À la fin du mois, elle restait saisie de deux appels concernant des demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 003.

Chambre de la Cour suprême

La Chambre a poursuivi son examen de trois recours : l'appel interjeté par les co-procureurs contre la décision de la Chambre de première instance rejetant en partie leur demande d'extension de la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002, l'appel interjeté par Ieng Sary contre la décision orale de la Chambre de première instance lui refusant le droit d'être présent dans le prétoire et interdisant qu'il soit filmé en vidéo dans sa cellule de détention temporaire, et l'appel de Nuon Chea contre le refus de la Chambre de première instance de prendre des mesures dans le cadre d'une procédure simplifiée en application de la règle 35 du Règlement intérieur.

Le 3 janvier, la Chambre a été saisie d'un appel interjeté par Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance le déclarant apte à être jugé et lui refusant la désignation d'un expert médical supplémentaire. La Chambre a également été saisie, le 8 janvier, d'un appel de Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance sur les demandes de la Défense soulevant des irrégularités dans l'instruction. Ces appels sont en cours d'examen.

Bureau des co-juges d'instruction

Le Bureau a poursuivi ses enquêtes dans le dossier n° 004 : une mission de terrain a été effectuée dans les provinces de Battambang et de Banteay Meanchey en rapport avec les allégations portées dans le Troisième Réquisitoire introductif,

trois rapports de localisation de sites ont été établis et sept témoins ont été entendus par les enquêteurs internationaux. Le Groupe des analystes a également examiné *in situ* des documents relevant de sources externes.

La composante internationale du Bureau a étoffé son effectif de trois juristes stagiaires. Elle a aussi examiné les candidatures reçues relativement à un poste d'enquêteur et plusieurs postes de juristes, et procédé conséquemment à des entrevues en vue du recrutement d'un enquêteur, de deux juristes adjoints et de cinq juristes. Ces engagements lui permettront de remplir efficacement les obligations judiciaires qui lui incombent.

Bureau des co-procureurs

Dossier n° 002

Le Bureau a continué de plaider et de déposer des écritures devant la Chambre de première instance et la Chambre de la Cour suprême.

Dans le prétoire, le Bureau a mené l'interrogatoire des témoins Sa Vi, Ung Ren, Chhaom Se et Al Rockoff. Il a également présenté des documents relatifs à la structure militaire, au transfert forcé et aux rôles de Ieng Sary et Khieu Samphan.

Le Bureau a déposé plusieurs actes de procédure : des conclusions sur le droit applicable relatif au crime contre l'humanité d'autres actes inhumains (transfert forcé), une réponse à la demande d'informations concernant TCE-33 présentée par la Défense de Ieng Sary, des conclusions relatives à la portée de l'examen médical prévu de Nuon Chea et Ieng Sary, une réponse à l'appel de la Défense de Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance relative à l'aptitude de l'accusé à être jugé, et une réponse à l'appel de la Défense contre la décision de la Chambre de première instance relative à des investigations en application de la règle 35 du Règlement intérieur.

Dossier n° 003

Le Bureau continue d'analyser les éléments et de suivre l'évolution de ce dossier.

Dossier n° 004

Le Bureau continue d'analyser les éléments et de suivre l'évolution de ce dossier.

Section d'appui à la Défense

Dossier n° 002

Les questions de santé ont dominé le procès en janvier. Les débats ont été suspendus indéfiniment le 14 janvier, Nuon Chea ayant été hospitalisé en raison d'une bronchite aiguë tout en refusant de renoncer au droit d'être présent pendant la déposition de certains témoins. Deux jours plus tard, ce sera au tour de Khieu Samphan d'être hospitalisé en raison de plusieurs problèmes de santé.

Ces questions médicales ont suscité des interrogations quant à l'aptitude des accusés à être jugés et à prendre part au procès. La Défense de Ieng Sary a relevé appel de la décision de la Chambre de première instance le déclarant apte à être jugé, mettant en cause en particulier les bulletins de santé quotidiens remis aux juges. L'équipe de défense a déposé une demande tendant à ce que la Chambre de première instance modifie les instructions données aux médecins établissant ces bulletins. Elle a également fait valoir des recommandations quant à la portée de l'examen médical prévu pour mars. Elle a en outre appelé d'une décision relative à son droit de filmer Ieng Sary en vidéo lorsqu'il assiste aux débats depuis sa cellule de détention temporaire, comme le lui ordonne la Chambre.

Pendant l'absence des accusés, plusieurs audiences ont été consacrées à la preuve documentaire. La Défense s'est opposée au versement aux débats d'une bonne centaine de documents. M^e Karnavas a dit sa préoccupation quant à la fiabilité de neuf catégories de pièces, comme les articles de presse et les rapports établis par des gouvernements étrangers. M^e Anta Guissé, co-avocate internationale de Khieu Samphan, a reproché à certains documents, tels que les enregistrements vidéo d'origine inconcue, de manquer de valeur probante. La Défense a par ailleurs fait grief aux co-procureurs de se livrer à une interpréta-

tion des documents qui tenait plus du réquisitoire que d'une simple présentation aux fins de versement aux débats.

Dans d'autres domaines, toutes les équipes de défense ont présenté des conclusions relatives au droit applicable, exposant les éléments constitutifs des crimes contre l'humanité ainsi que les modes de participation concernés. L'équipe de Ieng Sary a porté en appel la décision de la Chambre de première instance de ne pas mener d'investigations sur les irrégularités dont auraient été entachées des auditions conduites durant l'instruction. Enfin, la Défense de Nuon Chea a répliqué à la réponse que les co-procureurs avaient faite à son appel de la décision de ne pas mener d'investigations sur la question des entraves gouvernementales au bon fonctionnement des CETC.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

En janvier, la comparution des témoins, parties civiles et experts a été retardée en raison de la santé des accusés. Les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles se sont préparés et ont pris part à l'interrogatoire de deux témoins déposant sur les première et deuxième phases des déplacements de population.

À partir de la mi-janvier, les co-avocats principaux, en coopération avec les avocats des parties civiles, se sont préparés et ont pris part aux audiences consacrées à la preuve documentaire. La première partie de ces audiences portait sur l'admissibilité des documents proposés par les parties qui n'avaient pas encore été débattus.

Pour la deuxième partie de ces audiences, les co-avocats principaux ont travaillé avec les avocats des parties civiles pour sélectionner les documents les plus pertinents concernant les première et deuxième phases des mouvements de population, la structure militaire et les exécutions d'anciens officiers et fonctionnaires de Lon Nol à Tuol Po Chrey pendant et immédiatement après la première phase des déplacements de population.

Dans le prétoire, les co-avocats principaux ont ainsi présenté 58 déclarations de parties civiles versées au dossier sous la forme de demandes de constitution de partie civile ou de pièces apparentées. Ces documents fournissent des éléments de preuve importants relatifs aux crimes commis pendant la période du Kampuchéa démocratique. Dans les mois à venir, les

co-avocats principaux et les avocats des parties civiles soumettront une liste de documents encore plus longue à la Chambre de première instance et présenteront des arguments écrits et oraux en faveur de leur prise en compte au moment de délibérer sur le verdict du premier procès dans le cadre du dossier n° 002.

Dans le domaine des réparations, la Section a pris part à une série d'ateliers de conception animés par Julian Poluda, consultant de la Section d'appui aux victimes, pour mettre la dernière main aux projets de réparation. Toujours en collaboration avec la Section d'appui aux victimes, elle a préparé le document que les co-avocats principaux devaient soumettre à la Chambre de première instance en réponse à son mémorandum leur demandant une liste des projets de réparation prioritaires, avec une mise à jour de leur financement. Il est prévu d'organiser des réunions d'information pour les donateurs poten-



Atelier organisé le 3 janvier par la Section d'appui aux victimes sur la création d'une fondation des victimes du Cambodge.

Section d'appui aux victimes

Activités juridiques

La Section a reçu et déposé des demandes relatives au remplacement d'une avocate internationale dans le cadre des dossiers n°s 002, 003 et 004, et a déposé auprès du Bureau des co-juges d'instruction 137 demandes de constitution de partie civile relatives au dossier n° 004. La Section a également aidé neuf avocats et assistants d'avocats à renouveler leurs badges d'identité.

Sensibilisation

La Section a permis à 114 parties civiles d'assister aux audiences du premier procès dans le cadre du dossier n° 002 et de rencontrer leurs avocats. Son site Web (<http://vss.eccc.gov.kh/>) a enregistré 2 025 543 visites.

Réparations et mesures non judiciaires

Le 2 janvier 2013, la Section a organisé une réunion des membres de l'initiative pour les mémoriaux publics, suivie par une réunion du projet d'exposition itinérante à Youth for Peace, avec la participation de son propre personnel, des co-avocats principaux pour les parties civiles, des avocats des parties civiles, de Youth for Peace, de Kdei Karuna, du Cambodian Defenders Project et du Cambodian Human Rights Action Committee.

La seconde réunion portait sur la participation des ONG concernées et sur le rôle des individus en leur sein. Une réunion de suivi est prévue pour les deux groupes.

Le 3 janvier 2013, à l'hôtel Himawari de Phnom Penh, l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires a organisé un atelier sur la faisabilité d'une fondation des victimes du Cambodge. Réunissant les co-avocats principaux, les avocats des parties civiles, ainsi que des représentants de Youth for Peace, Kdei Karuna, l'association de victimes Ksem Ksan, le Cambodian Defenders Project, un département de psychologie, la Transcultural Psychosocial Organization, le Youth Resource Development Program, le Cambodian Human Rights Action Committee et divers consultants, l'atelier proposait plusieurs exposés qui ont suscité la participation active de tous les participants.

Julian Poluda, consultant chargé par la Section de la description des projets de réparation, a animé un atelier sur ce thème le vendredi 11 janvier, visant à donner à toutes les parties prenantes présentes un survol descriptif des projets. Le jeudi 17 janvier, l'Équipe chargée de la description des projets de réparation a organisé un second atelier consacré à l'initiative des mémoriaux publics. Il s'agissait de dégager un accord sur les objectifs, activités et responsabilités de chaque partenaire et de présenter un panorama du programme.

Le vendredi 18 janvier, l'Équipe et le chef de la Section, Im Sophea, ont rencontré M. Benjamin Nichols, deuxième secrétaire à l'ambassade d'Australie à Phnom Penh, pour discuter du programme des réparations des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Une réunion de suivi a eu lieu le 30 janvier avec la participation de la Transcultural Psychosocial Organization.

Le mardi 29 janvier, l'Équipe et M. Im Sophea ont rencontré les co-avocats principaux pour considérer le financement.

Décisions et audiences

Décisions / Ordonnances

Les versions publiques, parfois expurgées, des décisions, ordonnances, opinions et considérations sont ou seront consultables sur le site www.eccc.gov.kh.

Chambre de première instance

16 janvier 2013 : « Décision relative à la demande de la Défense de leng Sary d'effectuer des enregistrements audio et/ou vidéo de l'accusé dans sa cellule de détention temporaire » **E254/3** – La Chambre rejette les demandes de la Défense tendant à procéder à des enregistrements audio ou vidéo de l'accusé lorsqu'il se trouve dans la cellule de détention temporaire, estimant que le cadre juridique des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens n'autorise pas les parties à procéder elles-mêmes à des enquêtes, que les enregistrements pourraient compromettre le droit de l'accusé à la vie privée et au secret médical, et que le procédé sollicité n'est pas nécessaire ni utile pour évaluer l'aptitude de l'accusé à participer au procès, cette question devant s'examiner sur la base d'expertises médicales. La Chambre confirme d'une part sa décision du 26 novembre 2012 selon laquelle elle peut, lorsque l'intérêt de la justice le commande, ordonner à l'accusé de suivre les débats par liaison vidéo depuis sa cellule de détention temporaire et, d'autre part, ses décisions des 7 et 12 décembre 2012 interdisant à la Défense de verser au dossier des enregistrements ou des observations de la situation de l'accusé dans cette cellule.

Chambre de la Cour suprême

30 janvier 2013 : « *Decision on leng Sary's Expedited Request to File Appeal in English only with Khmer Translation to Follow* » (décision relative à la demande urgente de leng Sary visant à pouvoir interjeter appel uniquement en anglais dans un premier temps, l'appel en version khmère devant être déposé par la suite) **E254/3/1/1.2** – La Chambre autorise leng Sary à déposer en anglais seulement – la traduction en khmer devant suivre – son appel contre la décision écrite de la Chambre de première instance en date du 16 janvier 2013 refusant qu'il soit enregistré en audio ou en vidéo lorsqu'il se trouve dans sa cellule de détention temporaire.

24 janvier 2013 : « *Order to File a Public Redacted Version of IENG Sary's Appeal (E238/9/2/1)* » (ordonnance de dépôt d'une version expurgée publique de l'appel de leng Sary) **E238/9/2/3** – La Chambre ordonne à leng Sary de déposer une version expurgée publique de son appel interjeté contre la décision de la Chambre de première instance le déclarant apte à être jugé et refusant de désigner un expert médical supplémentaire pour examiner son aptitude.

Audiences (Un calendrier actualisé est consultable en ligne à l'adresse <http://www.eccc.gov.kh/fr/event/court-schedule>)

Audiences de la Chambre de première instance

18-19 février, de 9 heures à 16 heures

La Chambre entendra les parties en leurs conclusions sur la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002. Cette audience a été programmée par suite de la décision de la Chambre de la Cour suprême concluant à l'invalidité de l'ordonnance de disjonction rendue par la juridiction de jugement.

Prochaines vacances judiciaires

Du 25 février au 1^{er} mars, du 15 au 19 avril et du 13 au 17 mai

Informations pratiques pour assister aux audiences publiques

Horaire des audiences

Du lundi au jeudi (sauf jours fériés), de 9 heures à 16 heures
Deux pauses de 20 minutes, à 10 h 30 et 15 heures (environ)
Pause de déjeuner, de 12 heures à 13 h 30

Étiquette de la galerie du public

La tenue vestimentaire doit être conforme à la bienséance. Un comportement respectueux de la solennité de la circonstance est exigé. Les téléphones portables, appareils photographiques ou caméras, grands sacs, aliments et boissons ne sont pas autorisés dans la grande salle d'audience. Il est demandé aux visiteurs d'emporter tous leurs effets personnels lorsqu'ils quittent la galerie du public pendant les pauses.

Les visiteurs doivent rester assis pendant les audiences, sauf pour se rendre aux toilettes, auquel cas ils doivent suivre les instructions du personnel de sécurité. Il y a deux blocs de toilettes, l'un au rez-de-chaussée et l'autre au niveau de la mezzanine.

Langues des débats

Une interprétation simultanée est assurée en khmer, anglais et français. Les haut-parleurs de la galerie du public diffusent les débats en khmer. La diffusion en anglais et en français se fait au moyen de casques d'écoute mis à disposition de part et d'autre de la galerie – sélectionner le canal 2 pour l'anglais, le canal 3 pour le français, et appuyer simultanément sur les deux flèches de réglage du volume pour annuler la sélection.

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

3 janvier : Kdei Karuna, la Transcultural Psychosocial Organization et Dignity-Danish Institute Against Torture projettent les films *The Victim-Former Khmer Rouge Dialogue Project* (projet de dialogue entre victimes et anciens Khmers rouges) et *Justice and Healing in Cambodia* (justice et guérison au Cambodge).

Février : La Section d'appui aux victimes invite les parties civiles à assister au procès – de 10 à 15 parties civiles auront l'occasion d'assister aux débats et de rencontrer leurs avocats.

11-17 février : Dans le cadre d'une activité d'évaluation dans la province de Ratanakiri, le personnel de l'organisation Kdei Karuna s'entretiendra avec une vingtaine de villageois pour déterminer leur compréhension des CETC.

19-23 février : Dans le cadre d'une activité d'évaluation dans la province de Prey Veng, le personnel de l'organisation Kdei Karuna s'entretiendra avec une vingtaine de villageois pour déterminer leur compréhension des CETC et considérer le travail de mémoire dans la communauté.

20-22 février : Un film sur le projet de dialogue entre victimes et anciens Khmers rouges sera projeté à une trentaine de villageois dans la province de Kampong Speu. Une discussion ouverte examinera ensuite les possibilités de réconciliation dans la communauté et la justice tran-

Programme de sensibilisation des CETC

Dans le cadre des **visites d'étude** d'une journée organisées par la Section des affaires publiques, des groupes de 200 à 300 villageois sont amenés à Phnom Penh de tout le pays pour assister au procès du dossier n° 002, suivre une visite guidée du musée de Tuol Sleng et se rendre au mémorial de Choeung Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section des affaires publiques tient des séances d'information dans le cadre de **visites scolaires** et organise des **projections vidéo** dans des localités à travers le pays.

CALENDRIER DU PROGRAMME DES CETC

Février 2013

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
27	28	29	30	31	1	2
3	4 Audience - dossier 002	5 Audience - dossier 002	6 Audience - dossier 002	7 Audience - dossier 002	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18 Audience - dossier 002	19 Audience - dossier 002	20	21	22	23
24	25 Férié - Cambodge Vacances	26 Vacances	27 Vacances	28 Vacances	1 Vacances	2

Exposition à la mémoire de Vann Nath, survivant de S-21

Décédé en septembre 2011, Vann Nath était un des survivants les plus célèbres de la terrible prison S-21 à Tuol Sleng. Le centre Bophana d'archives audiovisuelles a accueilli une exposition à sa mémoire.

Inauguré le 12 janvier par le Cercle des amis de Vann Nath et le centre Bophana, cet hommage artistique réunit les œuvres de 23 artistes cambodgiens et étrangers tels que Pich Sopheap et John Vink.

Vann Nath, dont les propres œuvres exposées à Tuol Sleng dépeignent le sort réservé aux prisonniers du régime khmer rouge, a témoigné au procès de Duch, l'ancien directeur de S-21, en juin 2009, dans le cadre du dossier n° 001 des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Il a continué de donner des visites guidées du musée, notamment aux participants des visites d'étude des CETC, tant que sa santé le permettait.

Selon son organisateur, l'exposition, est un hommage posthume à l'artiste rescapé, à son héritage et aux liens qu'ils a su tisser avec les nouvelles générations.



Portrait exposé au centre Bophana en hommage à Vann Nath.



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



✉ **Route nationale 4, Chaom Chau,
Porsenchey
B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)**



**Numéros
généraux**

Tél. : +855 (0)23 861 500
Fax : +855 (0)23 861 555

**Relations avec
la presse**

Tél. : +855 (0)23 861 669
Tél. : +855 (0)23 861 564

Visites des CETC

Tél. : +855 (0)23 861 639

Appui aux victimes

Tél. : +855 (0)23 214 291

**Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs.
Pour en savoir plus : pas@eccc.gov.kh.**



Les CETC sur la toile

**CETC
UNAKRT**

www.eccc.gov.kh
www.unakrt-online.org

**Twitter
Flickr
Facebook
Youtube**

twitter.com/KRTribunal
www.flickr.com/krtribunal
www.facebook.com/krtribunal
www.youtube.com/krtribunal

La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques.*
Équipe de rédaction : Yuko MAEDA, *Chargée d'affaires publiques* ; Pheaktra NETH, *Attaché de presse* ;
Kalyan SANN, *Rédactrice* ; Adrienne PIZATELLA, *Stagiaire* ; Thomas STEVENSON, *Stagiaire.*
Conseiller juridique : Lars OLSEN, *Chargé de communications juridiques.*
Photographe : NHET Sok Heng, *Journaliste télé/radio.*

La Gazette des Chambres est un bulletin d'information mensuel publié par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a pour seul but d'informer le public et n'est pas un document officiel de la juridiction.